

Délégation officielle
Épreuve : Championnat du Monde 470 Vilamoura (Portugal) du 5 au 13 mars 2021

La délégation officielle de la FFVoile est composée des sportives et sportifs suivants :

Encadrées par Gildas PHILIPPE en Série 470 Femmes EDF :

LECOINTRE	CAMILLE	0355179D	BREST BRETAGNE NAUTIQUE (BRETAGNE)
RETORNAZ	ALOISE	1089353T	S N SABLAIS (PAYS DE LA LOIRE)

Encadrés par Philippe MOURNIAC en Série 470 Hommes EDF :

PEPONNET	KEVIN	1040166G	S R ROCHELAISES (NOUVELLE AQUITAINE)
MION	JEREMIE	1064273T	S R HAVRE (NORMANDIE)

Encadrés par Philippe BOUDGOURD en Série 470 Mixte :

LEFORT	MARINA	1168851D	S R ANTIBES (SUD)
LEPOUTRE	PACO	1163915M	S R ROCHELAISES (NOUVELLE AQUITAINE)
LE CLECH	HUGO	1263351R	SR TERENEZ (BRETAGNE)
JULIA	COLOMBE	1368585K	C N ST CAST (BRETAGNE)

Supervisés par Philippe BOUDGOURD en Série 470 Mixte :

PACAUD	MATISSE	1240089K	Y C CANNES (SUD)
DEGENNE	LUCIE	1458927R	Y C CANNES (SUD)
FLANDORFFER	AMELIE	1293687R	YC CANNES (SUD)
WILLIOT	PIERRE	1274834C	CV ST AUBIN ELBEUF (NORMANDIE)

Le Directeur Technique National reste compétent pour désigner les remplaçantes et les remplaçants éventuels aux sportives et sportifs sélectionnés dans l'hypothèse d'une incapacité de participation.

Les sportives et les sportifs devront être à jour de leur Surveillance Médicale Règlementaire et se conformer impérativement aux obligations sanitaires définies par la Commission Médicale de la FFVoile

Fait à Paris, le 10 février 2021

Le Directeur Technique National – Jacques CATHELIN



Les membres de cette délégation officielle devront être en règle avec les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en France et respecter également les mesures sanitaires nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le pays de la compétition.

FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon - 75015 Paris - Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F.
Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72